



Groupe de travail « Emploi - Formation »

12^{ème} Compte-rendu

Réunion du 7 avril 2025

CRR – Chalon sur Saône – rencontre avec le directeur

Présents :

Lionel Tessier	CGT Spectacle – SNAM CGT.
Christophe Gaiffe	CIP
Pierre Limouzin	Syndéac
Alexandre Haillot	Culture Action
Morgane Malapert	Culture Action

Co-animation :

Alexandre Haillot, Culture Action
Lionel Tessier, CGT Spectacle – SNAM CGT

Rapporteur :

Lionel Tessier, CGT Spectacle – SNAM CGT

Référents :

Mathilde Bosson, Région Bourgogne-Franche-Comté

La réunion du groupe de travail COREPS « Emploi – Formation – Insertion professionnelle » s'est tenue le 7 avril 2025 à 14h30 au CRR de Chalon-sur-Saône. Elle a permis d'aborder les enjeux liés aux classes préparatoires, à l'insertion professionnelle des étudiants et à l'évolution des formations, notamment dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Le CRR de Chalon-sur-Saône bénéficie d'un agrément du ministère de la Culture depuis 2018 pour l'accompagnement vers l'enseignement supérieur, pour une durée de cinq ans, concernant vingt parcours en musique et vingt parcours en danse. Une nouvelle demande d'agrément est en cours pour ces disciplines, avec la volonté affirmée de porter l'enseignement en réseau et de renforcer la cohérence des parcours proposés. Il a été rappelé que les classes préparatoires actuelles, d'une durée de deux ans, affichent un nombre limité d'étudiants mais des taux de réussite élevés, atteignant environ 90 %, et même 100 % dans le secteur des métiers du son.

Les échanges ont mis en évidence la nécessité de clarifier le devenir des étudiants à l'issue des classes préparatoires, notamment en identifiant plus précisément les écoles visées et les trajectoires possibles. Les débouchés principaux concernent le CNSM, l'École supérieure de Dijon, ainsi que des établissements européens, un nombre important d'étudiants poursuivant leur parcours à l'étranger. Il a été souligné que la sélection repose prioritairement sur le potentiel artistique des candidats, afin de sécuriser leur accès à l'enseignement supérieur. Le souhait a été exprimé de mettre en place un suivi des étudiants sur le moyen et le long terme, à trois, cinq et dix ans, afin de mieux évaluer l'impact des dispositifs.

Un focus particulier a été consacré à la formation de danseur interprète hip-hop, développée en partenariat avec l'Espace des Arts dans le cadre du dispositif « Espace de rue ». Cette formation, fortement immersive et professionnalisante, constitue un dispositif de service public singulier, qui n'existe pas ailleurs. Elle permet à environ 70 % des élèves d'intégrer une compagnie à l'issue de la formation. Toutefois, il a été souligné que cette formation ne délivre ni diplôme, ni certification, ni statut pour les étudiants, et que son format d'un an, comprenant 1 500 heures de formation, apparaît très contraignant. Cette charge horaire empêche toute activité professionnelle parallèle, pose des questions en matière de santé des danseurs et limite l'attractivité du dispositif. Une réflexion est engagée sur la possibilité d'étaler la formation sur deux ans et d'évoluer vers un modèle intégrant l'apprentissage, plusieurs chorégraphes ayant exprimé le souhait d'accueillir des danseurs en tant qu'apprentis.

Les participants ont également insisté sur les difficultés de communication autour de cette formation hip-hop, encore peu identifiée en amont des parcours, ce qui contribue à un nombre restreint de candidatures. Le modèle économique du dispositif a été présenté comme fragile, reposant sur la prise en charge des heures d'enseignement par le CRR, le financement des intervenants extérieurs par l'Espace des Arts et une participation annuelle de 10 000 euros du Département. La pérennité de cette formation apparaît aujourd'hui incertaine en cas de réduction des financements.

Concernant le théâtre, il a été indiqué que le CRR de Chalon-sur-Saône a franchi une étape importante avec la mise en place d'un cycle 3, intégrant rencontres d'artistes, stages et parcours de spectateurs. À partir de septembre 2025, un parcours pré-professionnel théâtre sera proposé, avec l'ambition de créer à terme une classe préparatoire dédiée.

Les échanges ont également porté sur les CPES existantes en son, musique classique et jazz. Les musiques anciennes et les musiques du monde viennent enrichir les formations existantes sans constituer de cursus spécifiques, en raison de l'absence d'enseignants spécialisés. Une formation post-bac dans le domaine du son, menée en partenariat avec un lycée et une classe préparatoire PTSI, a été présentée comme un exemple de parcours hybride associant sciences de l'ingénieur et musique, avec une très forte sélectivité et d'excellents résultats en termes d'accès au CNSM.

La question des parcours antérieurs des étudiants a été abordée, ceux-ci étant souvent issus des conservatoires mais pas toujours en adéquation avec les cursus scolaires. Il a été rappelé que l'entrée sur le marché du travail intervient souvent tardivement, autour de 30 ans, après des parcours d'enseignement supérieur longs. Des interrogations persistent sur les modalités de recrutement, l'homogénéité des promotions et la gestion des abandons en cours de formation, ainsi que sur la lisibilité des parcours via Parcoursup.

Enfin, plusieurs enjeux transversaux ont été identifiés, notamment la volonté de développer des modules spécifiques autour des violences et harcèlements sexistes et sexuels, de la transition écologique et du numérique, en s'appuyant sur des partenariats locaux avec l'ENSAM et le CNAM. Une forte inquiétude a été exprimée concernant les financements, chaque conservatoire devant faire face à une perte annoncée de 100 000 euros de la Région sur le crédit formation culture. Dans ce contexte, il a été rappelé que l'insertion professionnelle ne constitue pas aujourd'hui une priorité des CRR, alors

même que les établissements sont confrontés à une crise de fréquentation, à l'évolution des modes d'apprentissage et à la nécessité de mieux s'emparer des outils numériques.

Suite à cette réunion, le groupe de travail « emploi-formation » a décidé de poursuivre son cycle de rencontres et ira rencontrer la nouvelle direction de l'ESM afin de pouvoir aborder la problématique de l'insertion professionnelle.